

Le 28 octobre 2010

Invitation

Programme de propreté 2011-2015

Madame,
 Monsieur,

C'est avec une grande fierté que je vous invite à participer à la consultation publique sur le Programme de propreté 2011-2015. Dans le cadre du processus d'élaboration du Programme de propreté 2011-2015, la commission souhaite consulter la population sur un ensemble de propositions regroupées sous trois axes : le comportement des citoyens, l'organisation du travail en arrondissement ainsi que l'inspection et la règlementation. Les résultats obtenus suite à l'application du premier programme, élaboré en 2006 et mis en œuvre de 2007-2010, ont permis à l'Unité de la propreté et du déneigement de formuler de nouveaux objectifs. Différents groupes, internes et externes, ont été consultés afin de valider les objectifs de ce deuxième programme de propreté montréalais.

La commission, quant à elle, souhaite recueillir les commentaires et les mémoires des citoyens sur ces nouvelles propositions lors des séances suivantes :

DATES	jeudi 11 novembre 2010	Mercredi 17 novembre 2010	Jeudi 2 décembre 2010
HEURE	19 h 00		
LIEUX	Le 6767, Centre communautaire CDN 6767, Chemin de la Côte-des-Neiges, Rez-de-chaussée	Centre Leonardo Da Vinci 8450, boul. Lacordaire À l'intersection du boulevard Robert	Place Dupuis, 5 ^e étage Bureau d'Arrondissement Salle du conseil, Ville-Marie 888, de Maisonneuve Est À l'intersection de la rue Saint-Hubert
ACCÈS stm.info	Métro Côte-des-Neiges ou Guy-Concordia Bus 165 Nord	Métro Crémazie Bus 192 Est Métro Saint-Michel Bus 141 Est et 32 Nord Métro Cadillac Bus 32 Nord	Métro Berri-Uqam Direction Place Dupuis

Chacune de ces séances comportera une brève présentation suivie d'une période d'échange avec les participants. Au terme de cette consultation, la commission formulera des recommandations et il appartiendra, par la suite, au comité exécutif et au conseil municipal de leur accorder le suivi approprié.

Les nouvelles propositions ayant trait au comportement des citoyens visent la reconduction annuelle de la *Grande opération Montréal.net*; la révision des ententes entre les arrondissements et les Éco-quartiers; la mise en œuvre de programmes d'adoption d'une rive ou d'un carré d'arbre (action individuelle et corporative); l'élaboration d'un règlement harmonisé visant l'enlèvement des graffiti sur le domaine privé par les propriétaires; la préparation d'un programme de sensibilisation à la propreté en milieu scolaire; l'accroissement de la propreté sur les artères commerciales désignées; la sensibilisation et le soutien aux citoyens qui souhaitent entretenir et verdier leur ruelle; la promotion des services des Éco-Centres ainsi que l'affichage sur le domaine public. En matière d'organisation du travail, on vise la diminution du nombre de requêtes de citoyens portant sur les activités de propreté; l'utilisation optimale des outils de gestion informatisée; l'amélioration de la propreté visuelle du mobilier urbain; l'amélioration de la qualité des contenants de collecte sur le domaine public ainsi que l'amélioration de la propreté aux abords des chantiers (privés ou publics) tout au long des travaux. En ce qui a trait à l'inspection et à la réglementation, on souhaite élargir le domaine de contrôle de l'affichage libre; intensifier le travail des inspecteurs, d'une part, auprès des commerçants (SDC) afin d'améliorer la disposition des matières résiduelles et, d'autre part, aux abords des différents chantiers et des grands ensembles d'immeubles à logements.

Les personnes et les organismes qui, d'une part, souhaiteraient s'inscrire à l'avance pour prendre la parole ou pour déposer un mémoire sont priés de communiquer avec la Direction du greffe et ceux qui, d'autre part, ne pourraient se présenter à l'une ou l'autre des séances annoncées sont invités à nous faire parvenir leurs commentaires ou leurs mémoires par courriel, au plus tard le 2 décembre 2010, à l'adresse suivante : commissions@ville.montreal.qc.ca ou en communiquant avec la Direction du greffe au 514 872-3770.

Accessibilité

Tous les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un service d'interprétation pour les personnes ayant des déficiences auditives peut être offert sur demande, en avisant la Direction du greffe cinq jours à l'avance, et ce, sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Pour donner aux actions de la Ville de Montréal les meilleures orientations possibles, la Commission du conseil municipal sur les services aux citoyens et l'Unité de la propreté et du déneigement souhaitent connaître le point de vue des citoyens et entendre leurs suggestions, voilà pourquoi je vous invite à participer activement à l'une des trois séances prévues dans le cadre de cette consultation publique.

Nous vous attendons en grand nombre,

Le président de la commission,



Jean-Marc Gibeau